



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

L'Administration communale Troisvierges a introduit une demande d'autorisation relative à la réparation et au remplacement d'un canal en béton endommagé et stabilisation d'une route à l'aide des blocs cyclopéens le long du cours d'eau «Rénkebaach» à Basbellain.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-26-0629.

Troisvierges, le 3 juin 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 2 juin 2026, no. dossier EAU-AUT-26-0629.

Troisvierges, le 3 juin 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

(enlever le 19.06.2026)